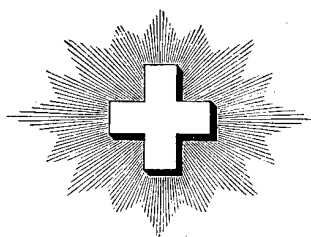


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

N° 49814

29 novembre 1909, 7 h. p.

Classe 1167

BREVET PRINCIPAL

Charles NESSLER, Londres (Grande-Bretagne).

Appareil pour onduler les cheveux.

Pour onduler les cheveux, on se sert actuellement d'un boucleur (constitué, par exemple, par un mince tube métallique d'environ 9 cm de longueur) qu'on lie à une mèche de cheveux à peu près aussi épaisse que le boucleur et autour duquel on enroule ensuite cette mèche, puis on y applique une lotion appropriée, enfile sur le tout un tube-enveloppe en papier-mâché, amiante, etc., fermé à une extrémité, et applique un fer de chauffage à l'extérieur de ce tube-enveloppe.

L'objet de la présente invention est un appareil pour onduler les cheveux, qui comporte un boucleur à appliquer aux cheveux, un tube enveloppe destiné à être passé sur le boucleur, avec une lotion qu'on y aura versée, un corps de chauffage suspendu, équilibré et destiné à être appliqué sur ledit tube-enveloppe pour chauffer le tout et faire dégager de la lotion des vapeurs devant agir sur les cheveux sur le boucleur, à travers une bande de tissu, et des moyens permettant de changer, en hauteur et latéralement, la position du corps de chauffage.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, concerne une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

Fig. I montre schématiquement cette forme d'exécution en tant que cela est nécessaire à l'intelligence de l'invention; entre autres, le boucleur et son tube-enveloppe ne sont pas représentés, attendu que ces éléments sont bien connus à l'heure qu'il est;

Fig. II en représente un détail;

Fig. III est une coupe suivant la ligne *a—b* de la fig. I;

Fig. IV montre le détail du corps de chauffage employé.

1 désigne un corps de chauffage électrique, ayant une forme tubulaire, suspendu à une corde 2 et sensiblement équilibré par un contre-poids 3. Pour permettre d'amener le corps de chauffage dans toute position de suspension voulue, l'appareil représenté possède un support 4 descendant du plafond de la pièce où se trouve l'appareil et pourvu de bras 5 pivotés en 6 de façon à pouvoir se déplacer angulairement dans un plan horizontal. Ces bras sont montrés à la fig. III en

deux positions différentes, l'une indiquée par des traits pleins et l'autre représentée par des traits interrompus. Ils sont de préférence constitués par des tubes et présentent latéralement les trous 7 formés chacun d'une partie-entaille et d'une partie circulaire (fig. I), de sorte qu'on peut aisément et rapidement fixer un crochet 8 dans l'un ou l'autre de ces trous, ce crochet pouvant ainsi être facilement adapté à différents endroits des bras 5 et servant toujours de guide à la corde de suspension 2. Ce moyen permet d'amener la corde 2 et par là le corps de chauffage 1 dans toutes les positions de suspension voulues par rapport à la tête (une deuxième position est indiquée en pointillé en 2'), d'une part, en fixant le crochet 8 dans l'un ou l'autre trou 7 et, d'autre part, en faisant tourner les bras 5 sur les pivots 6, alors qu'on peut aussi facilement changer la position en hauteur du corps de chauffage 1.

Pour se servir de l'appareil, on fait asseoir la personne à peu près au-dessous du support 4, applique aux cheveux un boucleur faisant partie de l'appareil, mais qui n'est pas représenté, et autour duquel on enroule les cheveux, puis enfle sur le boucleur et les cheveux, après avoir entouré ces derniers d'une bande de tissu, un tube-enveloppe fermé à une extrémité et dans lequel on aura préalablement versé une lotion appropriée, après quoi on emmanche le corps de chauffage sur ledit tube-enveloppe pour produire le chauffage de l'ensemble; on peut alors abandonner cet ensemble à lui-même sans être obligé de le tenir pendant le travail de sorte que l'opérateur a les mains libres et ne risque plus de tirer par inattention sur les cheveux de la personne à coiffer.

Bien entendu, on pourra employer deux corps de chauffage suspendus, l'un guidé par l'un et l'autre par l'autre bras 5.

Le corps de chauffage électrique représenté à la fig. IV consiste en une pièce tubulaire de chauffage, munie d'une boucle formant poignée, dans la paroi de laquelle sont noyés des éléments électriques de chauffage (non

indiqués) et qui est destinée à être emmanchée sur le tube-enveloppe du boucleur (auquel but la paroi de ladite pièce est entaillée). L'amenée du courant électrique aux éléments de chauffage précités a lieu au moyen d'un câble flexible 9 pourvu d'une fiche 10 pouvant être insérée dans une douille de contact 11 disposée au support 4. Du côté de la poignée, la pièce tubulaire de chauffage présente un orifice 12 permettant l'échappement des vapeurs et des gaz lorsqu'on se sert du corps de chauffage comme représenté en fig. I. A l'autre extrémité, la pièce tubulaire de chauffage est biseautée, ce qui permet de l'amener dans toute position inclinée voulue pendant que les cheveux se trouvent quand même saisis complètement tout ras contre la tête.

Au lieu des trous 7 et d'un crochet-guide amovible, les bras 5 pourraient, bien entendu, aussi être pourvus de distance en distance de crochets-guides stationnaires.

REVENDICATION:

Appareil pour onduler les cheveux, comportant un boucleur à appliquer aux cheveux, un tube-enveloppe destiné à être passé sur le boucleur, avec une lotion qu'on y aura versée, un corps de chauffage suspendu, équilibré et destiné à être appliqué sur ledit tube-enveloppe pour chauffer le tout et faire dégager de la lotion des vapeurs devant agir sur les cheveux sur le boucleur, à travers une bande de tissu, et des moyens permettant de changer, en hauteur et latéralement, la position du corps de chauffage.

SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Appareil suivant la revendication, dans lequel le corps de chauffage est suspendu à un organe de traction flexible guidé par une partie déplaçable d'un bras-guide pivoté sur un support.
- 2 Appareil suivant la revendication, dans lequel le corps de chauffage consiste en une pièce tubulaire de chauffage munie

d'un orifice terminal pour l'échappement des vapeurs et des gaz.

- 3 Appareil suivant la revendication, dans lequel le corps de chauffage consiste en une pièce tubulaire de chauffage, munie

à une extrémité d'une poignée et biseautée à l'autre extrémité.

Charles NESSLER.

Mandataire : A. RITTER, Bâle.

Fig. I

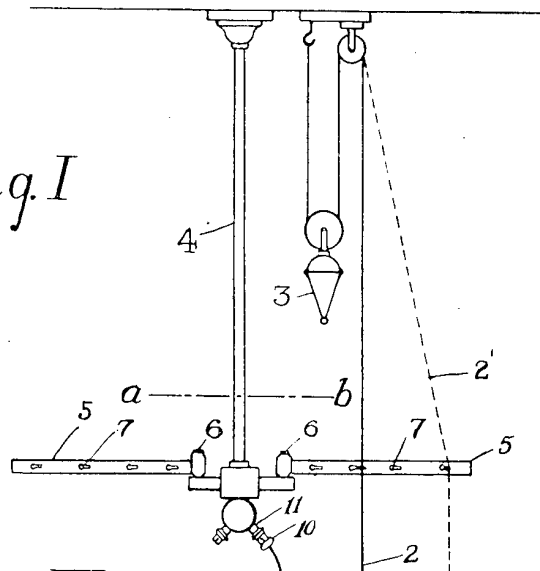


Fig. III

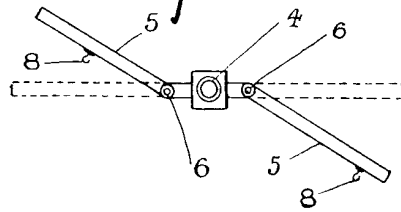


Fig. II

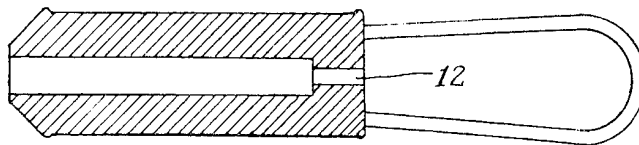
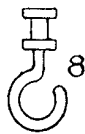


Fig. IV